



Compte rendu du conseil municipal du mardi 02 juillet 2025

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Conseillers absents et excusés : Gilles BRAGARD – Line LACROIX – Lionel COUBLE – Eric FRENEAT

Lecture du compte rendu du mercredi 03 avril 2025

- Tarif cantine rentrée 2025-2026 :

Deux demandes de proposition tarifaire ont été faites, une auprès de notre fournisseur CHESSY RESTAURATION et une autre auprès d'API RESTAURATION.

CHESSY RESTAURATION aurait dû nous appliquer une revalorisation des tarifs de l'ordre de 2.18 %, cependant, conscients des hausses déjà appliquées par le passé et pleinement attentifs aux difficultés que peuvent rencontrer certains de leurs clients, ils ont fait le choix de maintenir les tarifs actuels pour la rentrée 2025.

Soit le prix du repas à 3.93 € HT / 4.15 € TTC

Refacturation des frais de personnel : 1 232.66 € HT / 1303.62 € TTC

API RESTAURATION nous a fait une proposition financière pour les repas mais malheureusement il ne pouvait pas nous mettre de personnel à disposition.

La proposition financière était plus avantageuse de 0.35 € en TTC.

Nouvelle négociation avec notre prestataire Chessy restauration qui nous propose une remise de 0.15 € soit 4.00 € le repas TTC.

Les membres du conseil municipal décident de conserver le fournisseur Chessy Restauration et de ne pas augmenter les tarifs de cantine.

- Subvention de fonctionnement OGEC et signature de la nouvelle convention :

Nous avons décidé au conseil municipal du 18 décembre 2024 une subvention pour le remboursement des salaires bruts et des charges sociales de l'ATSEM de 19 727.31 €. Cette subvention aurait dû être versée en janvier 2025 mais le mandatement n'a pas été fait. Nous l'avons réglé en urgence le 21 juin 2025.

Suite à une rencontre avec l'OGEC le 4 juin, nous leur avons versé le 12 juin avant le passage en conseil municipal ce jour les sommes suivantes :

14 750 € correspondant à la subvention de fonctionnement pour l'année 2025-2026 (59 enfants x 250 €) sachant que la subvention était de 225 €, augmentation de 25 € par enfant.

1659 € correspondant à une rectification d'erreur dans la prise en charge du salaire de l'ATSEM.

1150 € correspondant à la subvention pour la classe de neige qui s'est déroulée du 20 au 24 janvier. Cette subvention avait été décidé au CM du 18 décembre 2024.

Une nouvelle convention va être signée avec l'OGEC pour définir la nouvelle participation financière de la commune aux charges de fonctionnement de l'école privée Ste Marie. Ce financement constitue le forfait communal.

La participation forfaitaire 2025 est arrêtée à la somme de 250 € par élève.

La commune prend à sa charge les frais de personnel de l'ATSEM sous forme de subvention versée en janvier.

La commune est propriétaire des bâtiments et les met gratuitement à disposition de l'OGEC, toutes les charges de fluides sont prises en charge par la mairie, ainsi que tous les travaux incombant aux bâtiments.

La garderie du matin est gratuite, elle est gérée par un agent communal ainsi que la cantine.

La présente convention sera signée pour 3 ans soit du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2028.

- Subvention à DECOUVERTE EN PAYS DE TARARE :

Une subvention de 360 € soit 631 habitants x 0.57 € est attribuée à DECOUVERTE EN PAYS DE TARARE.

- Subvention exceptionnelle ABSA :

L'association ABSA organise sa 20^{ème} édition de poursuite sur terre sur le Week end du 4 et 5 juin avec des animations exceptionnelles (feu d'artifice et animation musicale). Une subvention de 600 € est accordée.

- Demande de subvention auprès de la Région, du Département et les amendes de police :

Pour un projet éventuel d'installer un système de sécurisation sur les espaces publics nous pouvons prétendre à une aide financière de 50 % du montant des dépenses de la part de la Région.

Nous avons un devis d'un montant de 26 896.80 € TTC soit 22414 € HT (investissement et maintenance sur 36 mois) pour 3 modules qui peuvent être déplacés.

La dépense peut être lissée sur 3 ans avec trois paiements de 7471 € HT par an.

Les membres du conseil municipal décident de faire une demande de subvention auprès de la Région et d'attendre la réponse avant de s'engager sur la suite de ce projet.

Suite à nos demandes de subventions auprès du Département du Rhône, les dossiers sont incomplets, il manque les délibérations avec l'accord du conseil municipal pour :

- Une demande de subvention pour la réfection totale de la cour d'école pour un montant HT de travaux de 62 928 € et une subvention demandée de 31 464 €.
- Une demande de subvention pour le remplacement du gazon synthétique du city stade (projet CMJ) pour un montant HT de travaux de 8 860 € HT et une demande de subvention de 4 430 €.
- Et une demande de subvention pour les travaux d'isolation du local de chasse pour un montant HT de travaux de 14 673 € et une subvention demandée de 3 521 € sachant que nous avons déjà une subvention de 4 401 € accordée par la Région AURA.

Concernant la demande de subvention dans le cadre des amendes de police, la demande a été faite sur des travaux de sécurisation de la RD121 entrée du village en venant de la RD8 avec un devis de travaux HT de 70 538 € et un montant de subvention demandée de 35 269 €.

- Avenant à la convention d'adhésion service commun « assistance à la passation des marchés publics » :

Cet avenant concerne la modification de la grille de prestation et grille tarifaire du service commun mutualisé.

Les membres du conseil municipal approuvent l'avenant à la convention d'adhésion au service commun « assistance à la passation des marchés publics » relatif aux prestations qui peuvent être sollicitées et aux tarifs applicables pour leur réalisation.

Rajouter à l'ordre du jour :

- Avenant à la convention cadre relative à l'offre d'ingénierie publique aux communes et EPCI dans le cadre de l'agence technique départementale :

Les membres du conseil municipal approuvent l'avenant à la convention cadre relative au ATDR qui concerne des ajustements aux coûts journaliers des ingénieurs et des techniciens.

- Point dossiers en cours et questions diverses :

Concernant le projet de rachat des parcelles AB55 – AB173-172 pour démolition : en attente des estimations par les trois agences immobilières.

Halle photovoltaïque site Pré de Sienne : suite à une réunion technique avec le département du Rhône et l'opérateur TERRE ET LAC : le contexte économique autour des projets photovoltaïques est en train de changer fortement et la construction et la mise à disposition d'une halle sans reste à charge pour la commune n'est actuellement plus possible. Le tarif de vente de l'électricité à un tarif garanti par l'état est revu à la baisse.

Nous avons demandé à l'opérateur d'étudier plusieurs variantes, malheureusement aucune n'est satisfaisante.

Pour information suite à une majorité de maires n'étant pas très favorables à l'opportunité d'une étude d'un PLUIH pour le moment, le projet n'est plus d'actualité.

Par contre le SCOT a été approuvé par les membres du syndicat mixte du beaujolais.

Les travaux de la nouvelle station d'épuration avancent bien. Nous sommes invités aux réunions de chantier hebdomadaires. Déjà 9 réunions techniques.

Avancement du chantier : habillage des talus du filtre en cours, massif au pied des alimentations en cours également.

SAVEA a transmis à MONTMASSON le 26 juin 2025 la méthodologie de reprise proposée par LPB pour validation. Ces travaux sont prévus le 2 juillet.

Le poste de refoulement, la chambre de vannes, le regard anti béliet et le décaillouteur sont posés.

Les lestages sont réalisés (sous réserve de validation GEOTEC)

A venir : intervention branchement ENEDIS : 1-2 juillet

Avancement du poste

Finition du filtre

Réception du dégrilleur et pose S29

Etudes : documents attendus prochainement :

DAF en attentes

Justification des lestages

Justification de la pose d'équipements et d'une canalisation en PN10 sur le refoulement

Travaux bâtiment de la chasse : pose de la laine de verre et du faux plafond, les travaux extérieurs se feront en septembre.

Lecture en séance du résumé des principaux indicateurs financiers et de qualité comptable 2024.

Projet CMJ : remplacement du gazon synthétique du city stade pour 8860 € HT soit 10 632 € TTC.

Action CMJ pour OCTOBRE ROSE : organisation d'un tournoi de ping pong le samedi 11 octobre. Les bénéfices seront reversés à TAVITAE.

En attente : le marquage au sol, l'entreprise devait intervenir semaine 23 (pluie toute la semaine) mais plus de nouvelles de l'entreprise depuis.

A prévoir une demande de devis pour installer des volets à l'école. Certaines fenêtres ne sont pas protégées de la chaleur et prévoir également un store sur la porte d'entrée de la MAM.

Devis en attente de validation : curage hydrodynamique des grilles et avaloirs de la commune (1370 € HT et 1644 € TTC). A prévoir une demande d'un devis supplémentaire.

En attente de validation, changement de la bâche d'un barnum : 2380 € HT soit 2856 € TTC

En attente d'un devis pour l'installation d'un urinoir à la maison Desseigne.

En attente d'un troisième devis pour la réfection d'un mur.

8 élèves de CM2 quittent l'école, un bon d'achat de 30 € chez SPORT 2000 leur sera remis.

Interdiction du brulage à l'air libre : nouvelle réglementation reçue de la préfecture.

FORUM DES ASSOCIATIONS ET BB LECTEURS le 6 septembre 2025 de 10h à 12h (à ce jour 5 bébés concernés).

Un dossier dans le cadre des trophées des maires pour la maison DESSEIGNE a été déposé auprès du PROGRES et de l'AMF69.

Carte de remerciement de Monique LAPIERRE.

Renouvellement du contrat de Cathie Burnichon à compter du 17 août 2025 jusqu'à son départ en retraite.

Point sur les inscriptions du centre de loisirs de cet été

Bilan de l'activité SDMIS sur la commune en 2024

Prochain CM : 1^{er} octobre 2025

BEL ETE